

## Déclaration UNSA EDUCATION 61 au CDEN du 2 février 2017

Madame le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil général,  
Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN de CARTE SCOLAIRE est toujours un moment important dans notre agenda. Cette année, cet exercice prend une dimension toute particulière puisque qu'il s'agit de la dernière session de ce quinquennat. Un quinquennat qui a pris le contre-pied du précédent en créant massivement des emplois, là où le précédent n'a cessé de détruire des postes dans l'éducation nationale. Ce qui vaut pour les évolutions structurelles et pédagogiques vaut aussi pour les choix budgétaires. L'Unsa Éducation se félicite de voir que l'engagement présidentiel est tenu et que les 54.000 postes promis à l'enseignement scolaire seront bels et bien créés lors de la rentrée prochaine et cela indépendamment du fait que tous ne seront pas pourvus par des titulaires en raison des difficultés rencontrées dans certaines disciplines ou sur certains territoires.

L'UNSA éducation 61 prend acte de la création d'une enveloppe nationale de postes de personnels administratifs, d'inspecteurs, d'infirmières, de médecins et d'assistants de service social mais regrette que notre académie perde des emplois dans ce secteur. La médecine scolaire reste dans une situation critique qui dépasse d'ailleurs la question des créations de postes. Pour autant, tous ces moyens étaient en effet indispensables pour mener à bien une refondation qui doit, à terme, conduire à une meilleure réussite des élèves les plus fragiles et à la réduction d'une fracture scolaire qui n'a que trop duré. En ce sens, l'attribution sélective des moyens va dans le bon sens et nous la soutenons. Le travail engagé au cours des dernières années pour « mettre le paquet » sur l'éducation prioritaire relève de cette juste politique indispensable. De même, la révision des critères objectifs d'attribution des moyens pour les préciser, les objectiver et les rendre plus pertinents est un progrès que nous tenons à saluer ici. Un bémol cependant, si ce travail a pris tout son sens au plan national, force est de constater qu'on est encore loin d'avoir une répartition intra académique obéissant à des critères aussi précis et aussi transparents. C'est encore très largement la pente démographique qui tient lieu de critère majeur de répartition, parfois appuyés sur des considérations locales pas toujours des plus éclairées.

La priorité au primaire et sa déclinaison via le plus de maîtres que de classes et la scolarisation des deux ans dans des zones sensibles devront être achevées et amplifiées. En effet, les objectifs fixés n'ont pas été atteints sur notre territoire. D'autre part, la réforme du collège qui aura mobilisé près de 4000 postes devra elle aussi être consolidée dans le temps. La réussite de nos jeunes ne peut pas se faire à moyens constants.

Pour terminer mon propos, je voudrais aborder la question des emplois en milieu rural. Les impacts de la démographie décroissante dans de nombreux territoires du département nous contraignent collectivement à penser ou repenser l'école en milieu rural. L'Unsa Éducation 61 soutient la logique qui préside à la passation de conventions entre les différents partenaires et acteurs du système éducatif.

Vingt-deux de ces conventions ont pris corps et impactent désormais les dotations départementales dans le premier degré, sans passer par l'échelon rectoral. Cette question de la qualité de l'offre éducative et de la structuration du tissu scolaire en milieu rural devient en effet cruciale. Pour avancer localement sur le sujet nous voulons rassembler, convaincre tous les acteurs : des parents aux enseignants, en passant par les collectivités territoriales ou encore le monde associatif, car c'est bien dans le cadre des PEDT que doivent s'inscrire les projets..

Lorsque l'on analyse les indicateurs territoriaux et sociaux permettant l'allocation des moyens, la part d'élèves du public dans les communes rurales, l'ORNE sera bientôt le dernier département classé avec les plus fortes caractéristiques 42,5% d'élève du public dans les communes rurales et 32,3 % de Communes du premier quintile de revenus disponibles par UC. Seul le département de la CREUSE a des caractéristiques plus marquées 57,6% et 40% mais est déjà en convention ruralité depuis juin 2015, le Cantal 42,2% et 20% en convention depuis 2014. ..

Comment le troisième département de France pour l'accueil d'enfants dans des communes rurales peut ne pas bénéficier d'une convention ?

Cette convention permettrait une dotation spécifique, échappant à une confiscation rectorale. Une convention est un accord entre les parties. Peut-être que la convention qui pourrait être signée dans l'Orne ne sera pas identique à celles signées ailleurs. Il s'agit pour nous aujourd'hui de conserver les structures existantes car toute suppression de structure entraînera un éloignement de plus en plus grand des enfants de leur lieu de scolarisation. A de rares exceptions, nous sommes au bout des restructurations possibles.

Lors du CDEN de rentrée l'Unsa-éducation 61 a porté une nouvelle fois le débat sur la ruralité ...Les chiffres de création de postes du ministère nous donnent raison une nouvelle fois...100 ETP provisionnés pour accompagner le développement des conventions "ruralité". Alors obtenir un poste sur quatre (dotation ministérielle) du 1<sup>er</sup> degré au titre du rééquilibrage entre nos trois départements c'est une avancée mais le compte n'y est pas, pas concernant le caractère rural de notre département.

L'UNSA éducation 61 souhaite donc que nous puissions débattre sur cette question spécifique des conventions ruralité lors du prochain CDEN.

Pour conclure, la refondation s'est inscrite dans le cadre d'un effort budgétaire important et indispensable. Nous souhaitons à l'Unsa éducation que cet élan nécessaire à notre système éducatif, même s'il s'accompagne de bémols que je viens de souligner, ne se fracasse pas, dans les semaines à venir, sur un mur rétrograde et revancharde au détriment des élèves les plus fragiles mais aussi des personnels et de leurs conditions de travail.... Puisque désormais la comparaison des orientations politiques en matière éducative est possible.